

Où s'installent-elles ?

Dans les combles et les greniers

Espèces de grandes tailles : Murins, Sérotines et Oreillards.

Dans les cheminées en été.

Toutes espèces confondues.

Derrière les plantes grimpantes, dans les fissures et les interstices des murs bien exposés.

Les espèces de petites tailles y recherchent la chaleur.

Dans les bardages, ou les bavettes de toits

Espèces de petites tailles.

Entre les tuiles et la charpente

Espèces de petites tailles.

Derrière les volets ou dans les coffres de stores

Espèces de petites tailles Pipistrelles, Vespères, etc.

Dans les caves humides et sans courant d'air

De nombreuses espèces les utilisent en hivernage.



Comment mieux les accueillir...

La présence de chauves-souris chez les particuliers peut causer quelques désagréments faciles à solutionner :

- En été, la fixation de fils épais, espacés de quelques centimètres, devant les fenêtres, permet d'aérer les chambres en empêchant leur pénétration.

- Les guanos, récupérés grâce à des boîtes fixées aux endroits opportuns, seront ensuite utilisés comme engrais organiques pour les bacs à fleurs.

- La majeure partie des désagréments liés à la présence de chiroptères dans les habitations peut être amoindrie en réalisant des aménagements simples durant les périodes où les animaux n'occupent pas les gîtes.



Murin de natterer

- Si vous trouvez un individu blessé, placez le dans une boîte opaque et aérée, avec un bout de coton imbibé d'eau et adressez-vous au centre de soin de la faune sauvage à Meylan (tel : 04-76-90-95-17)

- Pour tout problème ou question concernant une population de chauves-souris, vous pouvez nous contacter (tel : 04-76-81-36-76)

La pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement, comme la préservation des gîtes connus, peuvent contribuer au maintien de ces populations animales.

Quelques conseils pour la rénovation d'édifices accueillant une population de chiroptères :

- Eviter d'obstruer les accès des caves et des combles, ou d'en créer de nouveaux qui induiraient un courant d'air.
- Employer des traitements de faible rémanence et non toxiques pour les mammifères (ex : perméthrine).
- Eviter de découvrir les toitures entre mai et octobre, ou de traiter les charpentes entre janvier et septembre.
- Eviter l'installation d'un éclairage permanent dirigé vers les trous d'envol (monuments historiques).
- Protéger les boiseries (coffrages, film plastique) et façades (planchettes sous le trou d'envol) contre les déjections.